

Bruxelles part en guerre contre les logements touristiques illégaux

■ La Ville est passée à la vitesse supérieure, en posant des scellés sur un immeuble litigieux.

L'échevin bruxellois de l'Urbanisme, Geoffroy Coomans de Brachène (MR), accompagné d'agents de la cellule contrôle du département de l'urbanisme, a posé des scellés vendredi matin sur un immeuble proposant des hébergements touristiques illégaux dans le centre-ville.

Plus de 1 500 logements ont été supprimés du marché locatif de la Ville de Bruxelles au profit des hébergements touristiques renseignés via la plate-forme Airbnb. Ce nombre monte à près de 7 000 pour l'ensemble de la Région.

Concurrence déloyale ?

Les taxes sont très faibles pour ce type de structure et cela crée une concurrence déloyale pour les hôtels et chambres d'hôtes, soumis à des taxations spécifiques, relèvent les autorités communales et régionales.

L'exploitation d'un hébergement touristique doit répondre aux conditions énumérées par l'ordonnance régionale du 8 mai 2014, rendue obligatoire par l'arrêté du 24 mars 2016. Si quelqu'un désire louer une chambre d'hôtes dans sa propre habitation, il doit demander un numéro d'enregistrement aux bureaux de Bruxelles Economie et Emploi.

Le propriétaire de l'immeuble mis sous scellés vendredi a essayé, comme beaucoup d'autres dans son cas, de se régulariser. "J'ai acheté cet immeuble en 2014 avec mes parents, raconte-t-il. C'était alors un flou juridique. Quand les lois se sont concrétisées, j'ai introduit une demande de régularisation mais elle n'a pas abouti car on ne peut pas louer des appartements

entiers pour de courtes durées. Je vais devoir repasser en locations normales."

Les annulations ont laissé ses clients désemparés face à une offre hôtelière classique jugée trop chère à Bruxelles, notamment à l'approche du salon Seafood.

Tolérance zéro

"J'encourage la Région de Bruxelles-Capitale à mener une action en justice contre Airbnb qui met sur une plate-forme des hébergements touristiques illégaux", a déclaré l'échevin, qui a ajouté : "Pour la Ville de Bruxelles, ça suffit. Pendant un an, nous avons informé le secteur et maintenant nous souhaitons passer à la vitesse supérieure. C'est la tolérance zéro. [...] Aujourd'hui, on pourrait considérer que les Airbnb sont les marchands de sommeil 2.0."

La Région, par la voix de la porte-parole du ministre-Président Rudi Vervoort (PS), a dit se réjouir des mesures prises par la Ville. Elle précise toutefois qu'aucune consigne relative à d'éventuelles poursuites contre Airbnb n'a été donnée à ce stade.

Début avril, par le même Rudi Vervoort, on apprenait que, depuis novembre 2016, 648 dossiers avaient été ouverts en Région bruxelloise concernant des locations Airbnb : 594 concernant des hébergements non enregistrés. Depuis la mise en œuvre des contrôles découlant de l'ordonnance du 8 mai 2014, l'inspection économique de la Région a réalisé 640 contrôles, qui ont mené à 266 avertissements; 109 P.-V. constatant des infractions ont été dressés et 38 amendes administratives imposées.

Ces actions ont poussé 256 "hôtes" à retirer leur annonce de location et 153 à introduire un dossier de demande d'enregistrement. Dans la capitale, entre 6 500 et 7 000 logements seraient proposés sur la plateforme, dont une majorité n'est pas en ordre.

J.-C. M. (avec Belga)